

217C0334
FR0004157428-OP033-A10

1^{er} février 2017

Réouverture de l'offre publique d'achat visant les titres de la société.

OCTO TECHNOLOGY

(Alternext)

- 1- Le 31 janvier 2017, Société Générale, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Accenture Digital France Holdings, a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que l'offre publique d'achat visant les titres de la société OCTO TECHNOLOGY sera réouverte du **2 au 15 février 2017 inclus**, en application des dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

Il est rappelé¹ qu'à l'issue de l'offre publique d'achat visant les titres de la société OCTO TECHNOLOGY, Accenture Digital France Holdings détient, directement et indirectement, (i) 4 532 765 actions OCTO TECHNOLOGY représentant autant de droits de vote, soit 94,88% du capital et des droits de vote de cette société², et (ii) 2 860 621 bons de souscription d'action (BSA³) OCTO TECHNOLOGY représentant 97,46% des 2 935 268 BSA en circulation.

La société Accenture Digital France Holdings s'engage irrévocablement à acquérir la totalité des titres OCTO TECHNOLOGY existants non détenus par elle, directement ou indirectement, soit :

- 244 627 actions⁴ OCTO TECHNOLOGY représentant autant de droits de vote, au prix de **22,50 € par action** ;
- un maximum de 8 294 actions nouvelles OCTO TECHNOLOGY susceptibles d'être émises à raison de l'exercice des BSA OCTO TECHNOLOGY non détenus directement et indirectement par l'initiateur, au prix de **22,50 € par action** ;
- 74 647 BSA OCTO TECHNOLOGY, au prix de **1,7222 € par BSA**.

- 2- Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la réouverture de l'offre et de sa mise en œuvre.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions sur les titres OCTO TECHNOLOGY (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et celles relatives aux déclarations des opérations sur les titres OCTO TECHNOLOGY (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sont applicables.

¹ Cf. D&I 217C0279 du 26 janvier 2017.

² Sur la base d'un capital composé de 4 777 392 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ BSA cotés exerçables à tout moment jusqu'au 15 juin 2020. 9 bons de souscription d'actions permettent de souscrire à 1 action nouvelle OCTO TECHNOLOGY au prix de 7 €.

⁴ Incluant 2 544 actions autodétenues par la société OCTO TECHNOLOGY qui s'est engagée à ne pas les apporter à l'offre.